



# LES DIFFÉRENTES MISSIONS RÉALISÉES PAR LE SPANC

## - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -

### PHASE 1 : ÉLABORATION D'UN PROJET



ÉLABORATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE  
OU PROJET DE RÉHABILITATION

### PHASE 2 : ÉTUDE DU PROJET



ÉTUDE DE FILIÈRE RÉALISÉE  
PAR UN BUREAU D'ÉTUDES

CONTRÔLE DE CONCEPTION  
→ 60 € : VISITE  
→ 100 € : AVIS

AVIS FAVORABLE → PROJET RÉALISABLE

AVIS DÉFAVORABLE → PROJET REFUSÉ

### PHASE 3 : TRAVAUX



PRÉVENIR LE SPANC 7 JOURS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

CONTRÔLE DE BONNE EXÉCUTION (AVANT LE REMBLAYAGE)  
→ 160€ TTC

AVIS FAVORABLE

AVIS DÉFAVORABLE

### PHASE 4 : MAINTENANCE

8 À 10 ANS } - APRÈS LES TRAVAUX  
- APRÈS LE DERNIER CONTRÔLE



CONTRE VISITE  
→ 60 € TTC

CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN  
TOUS LES 8 OU 10 ANS → 90€ TTC

VIDANGE DE LA FOSSE  
→ DOCUMENT À FOURNIR

INSTALLATION ET ENTRETIEN ADAPTÉS

NON CONFORME OU ABSENCE D'INSTALLATION  
→ OBLIGATION DE RÉHABILITATION

### PHASE 5 : LORS D'UNE VENTE

JAMAIS EU DE CONTRÔLE

RAPPORT DU CONTRÔLE DE  
BON FONCTIONNEMENT

DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT  
→ 120€ TTC

→ + 3 ANS

→ - 3 ANS

VALIDE POUR  
LA VENTE

INSTALLATION ET ENTRETIEN ADAPTÉS

NON CONFORME OU ABSENCE D'INSTALLATION  
→ OBLIGATION DE RÉHABILITATION SOUS 1 AN POUR L'ACQUÉREUR OU  
DÉCLENCHEMENT DE LA CONTRAINTE FINANCIÈRE DE 400€/AN JUSQU'À  
RÉALISATION DES TRAVAUX